

OPINIONS • TRIBUNES

« Eric Dupond-Moretti et Gérard Darmanin sont deux contre-symboles de la lutte contre les violences faites aux femmes »**TRIBUNE****Collectif**

Un collectif formé d'une trentaine d'anciennes victimes de violences intrafamiliales et d'experts du sujet, emmené par l'avocate Nathalie Tomasini, s'indigne dans une tribune au « Monde » de la nomination d'Eric Dupond-Moretti et de Gérard Darmanin au gouvernement.

Publié hier à 17h44, mis à jour à 08h12 | Lecture 6 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. Cette tribune est un cri de désespoir des victimes de violences intrafamiliales. Comment comprendre et surtout accepter ces deux nominations tant au ministère de la justice qu'au ministère de l'intérieur ? Et ce malgré la récente levée de boucliers des parlementaires LRM et des intéressés eux-mêmes qui tentent vainement de les justifier.

En effet, elles constituent au-delà d'une déclaration de guerre qui reconnaît ses adversaires, une volonté affichée du gouvernement d'ignorer purement et simplement les victimes et de museler leur parole, récemment libérée à travers notamment les affaires d'Alexandra Lange [*après avoir subi la violence de son mari pendant douze ans, et alors qu'il essayait de l'étrangler, cette femme l'a tué à coups de marteau, la justice a estimé qu'il s'agissait de légitime défense et l'a acquittée en 2012*], de Jacqueline Sauvage [*condamnée à dix ans de prison ferme pour le meurtre de son mari qui la battait, elle a été graciée par le président François Hollande en 2016*] et surtout les mouvements #metoo et #balancetonporc.

Lire aussi | [Noëlle Lenoir : « Certains mouvements féministes sont révélateurs d'une évolution vers un radicalisme teinté de communautarisme »](#)

Même si l'on doit demain être brûlées comme « sorcières » sur la place publique, alors oui nous nous devons de « balancer »... Dès 2017, le président de la République a affiché comme grande cause nationale la lutte contre les violences faites aux femmes.

Or, Messieurs Eric Dupond-Moretti et Gérard Darmanin sont à l'évidence deux contre-symboles affirmés de cette volonté de 2017 : une sorte de provocation caractérisée et traumatisante annihilant tout l'espoir suscité il y a trois ans.

Les femmes victimes en danger

Comment toutes ces femmes victimes et ces enfants peuvent-ils aujourd'hui ne pas se sentir en danger, quand on sait que notre nouveau ministre de la justice va mettre en place une politique pénale avec des objectifs favorables aux auteurs de violence, déjà dévoilés, lesquels seront nécessairement en cohérence et en corrélation avec ceux du ministre de l'intérieur.

Le respect du secret de l'instruction, la défense de la présomption d'innocence, les peines de substitution, la réfection des prisons ne sont autres que les premiers signaux d'un programme affiché et clair d'un ancien avocat des auteurs notamment de violences conjugales, d'où est exclue toute réflexion réelle et profonde dans l'intérêt des victimes. Notre garde des sceaux, alors avocat, prônait même la disparition des parties civiles dans le cadre du procès pénal...

Ainsi, s'exprimait-il récemment sur *Franceinfo* le 7 juillet en soulignant : « *La victime prend toute la place dans le procès pénal alors qu'il est d'abord fait pour qu'un accusé soit jugé et puisse se défendre. Le contradictoire qu'apporte la défense d'un accusé est plus important que la défense de la victime. Elle n'a pas à être défendue puisqu'elle n'est accusée de rien. Après un drame, la priorité pour une victime n'est pas de se repaître de ce drame mais d'essayer d'aller vers la résilience.* »

Lire aussi | [L'affaire Darmanin devient un « boulet » pour l'exécutif](#)

Le même qui, dans son portrait chinois, repris par *Le Parisien* dans un article en date du 7 juillet, choisissait d'être réincarné s'il était un criminel en Landru, célèbre assassin de onze femmes... ajoutant même que ce dernier aurait consacré le statut de femme au foyer !...

Le principe de précaution

Un ancien avocat aujourd'hui garde des sceaux qui se permet de dire à une victime de tentative d'homicide et de viol, qui pleure au cours d'une audience d'assises, « *Arrêtez de vous victimiser car ce n'est pas comme ça que vous vous reconstruirez !* »

Au-delà de l'humiliation faite à cette partie civile, c'est ne rien comprendre au psychotraumatisme des victimes, à la nécessité de se faire reconnaître comme telle par la société dans le cadre du procès pénal ce qui fait partie intégrante du travail de reconstruction.

Comment les victimes peuvent-elles imaginer que leurs plaintes ne seront pas classées sans suite, que les sanctions contre les auteurs de violences seront celles qu'elles doivent être aux termes du code pénal, et enfin qu'elles seront justement indemnisées ?

Lire aussi | [Violences sexuelles : « Brandir la menace d'une erreur judiciaire est une manière d'intimider les femmes »](#)

Il apparaît ainsi regrettable que, dans le contexte sociétal actuel, notre nouveau garde des sceaux ne défende pas un programme servant le principe de précaution, l'obligation de prendre et d'instruire les plaintes des victimes en toute transparence et dans des délais raisonnables, dont la limite doit être fixée, en visant à faire appliquer les textes de loi et surtout les sanctions édictées, et enfin enjoindre l'Etat à indemniser déceimment lesdites victimes dans des délais raisonnables, qui devraient, de même, être limités.

Les hommes restent les mêmes

Ce ne sont pas les déclarations opportunistes de notre garde des sceaux, telles que « je suis féministe », qui peuvent rassurer les victimes... On peut changer de costume et de casquette autant de fois que l'on veut et même « manger son chapeau », les hommes restent les mêmes avec leurs convictions chevillées au corps à défaut du cœur. Le 30 janvier 2019 dans le magazine *GQ*, notre garde des sceaux indiquait : « *Je ne terrorise personne, sauf les cons !* » Quels sont donc ces « cons », victimes (femmes et enfants), avocats, magistrats... ?

Si les principes fondamentaux, comme celui notamment de la présomption d'innocence, doivent être à l'évidence respectés, ils ne doivent pas l'être au détriment des victimes.

Lire aussi | [« Les nominations de Darmanin et Dupond-Moretti discréditent les ambitions françaises de promotion des droits des femmes »](#)

Certes, aujourd'hui, notre ministre de l'intérieur est présumé innocent des charges qui pèsent contre lui, mais c'est d'avantage le message envoyé à toutes les victimes par cette nomination qui est

contradictoire avec la volonté présidentielle affichée du début du quinquennat de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes, et notamment contre les violences à caractère sexuel, une priorité.

La présomption d'innocence est le premier argument évoqué par les hommes violents dans l'ensemble des procédures tant civiles que pénales, même lorsqu'ils sont condamnés pour violences intrafamiliales en première instance et qu'ils font appel.

Les victimes de violences conjugales et intrafamiliales ont peur

C'est pourquoi ce principe de présomption d'innocence, rappelé en faveur de notre ministre de l'intérieur, dans l'intervention présidentielle du 14 juillet dernier, fait violemment résonance pour les victimes... « *Une conversation d'homme à homme* » soulignant la confiance accordée par notre président à notre ministre de l'intérieur pourrait être considérée d'ores et déjà comme une prise de position sur l'issue de ce dossier et ce n'est, pour les victimes de violences sexuelles, ni entendable ni acceptable.

Enfin, la dernière loi du 30 décembre 2019 sur les violences faites aux femmes est aujourd'hui paralysée :

- Pas de bracelet antirapprochement, tel que c'était prévu, faute de financement public ;
- S'agissant de l'ordonnance de protection des victimes : de nouveaux délais d'information de 24 heures aux auteurs des violences ont été fixés en mai, ils sont impossibles à tenir, les frais de justice sont désormais à la charge des victimes et si ce laps de temps n'est pas respecté, l'ensemble de la procédure est caduque !

Comment notre garde des sceaux d'aujourd'hui va-t-il corriger les défaillances de son prédécesseur ? Il nous promet un budget pour la justice « jamais vu », aura-t-il un regard pour le budget réclamé par les victimes ? Quid du milliard évalué par le Haut Conseil à l'égalité dans son rapport de 2018 pour juguler le fléau des violences conjugales, ce milliard qui leur a toujours été refusé ?

Lire aussi | [Attaques contre Gérard Darmanin, 167 parlementaires de la majorité alertent : « La justice ne sera plus rendue si accusation vaut condamnation »](#)

Les victimes et surtout les victimes de violences conjugales et intrafamiliales ont peur, elles attendent des gestes forts et conséquents qui pourraient leur permettre de croire encore aux promesses faites en 2017. Déjà 53 femmes sont mortes sous les coups de leurs compagnons violents depuis janvier 2020. Alors oui, Monsieur le président, contre ces deux nominations, nombre de victimes se lèvent, vivantes, pour vous crier leurs craintes avant que la mort ne leur trouve du talent...

- 📄 Liste complète des signataires de cette tribune.

[Liste Victimes Et Experts Tribune Au Nom Des Victimes by Le Monde on Scribd](#)

VICTIMES ET EXPERTS CO-SIGNATAIRES OFFICIELLE

- 1) Nathalie TOMASINI – Avocat à la Cour – Présidente du parti politique « A VOIX EGALES
- 2) Hélène ADDA - Psychiatre
- 3) Audrey AGIGA NAIM – Directrice commerciale
- 4) Laura AGNOLA - Professeur des Écoles
- 5) Julie ALGABA LOREN - Publiciste
- 6) Amandine ANGUE - Ostéopathe
- 7) Jimmy AYADEE – Aéroport CDG
- 8) Eva BITTOUN - Employée
- 9) Chelsea CHOQUETTE – Directrice Immobilier
- 10) Agnès DERAND - Agent Immobilier
- 11) Christine DERAMOND - Enseignante
- 12) Patricia DUBOIS - Auto-entrepreneur
- 13) Sylvie ESNAULT - Directrice commerciale
- 14) Marc FAGOT – Directeur général « Le Bon Grain »
- 15) Nathalie FERNANDEZ – Agent Immobilier
- 16) Yvette FUCHS – En recherche d'emploi
- 17) Barbara FUMEY – En formation
- 18) Laurence GERONA - Gérant de société
- 19) Sophie GORKA - En recherche d'emploi
- 20) Léonore GOSSELIN – Artiste peintre
- 21) Marie-Christine GRYSOY - Psychologue, clinicienne, psychothérapeute
- 22) Emily JALLET - En congé parental
- 23) Zara KHNATI – Assistante de Direction
- 24) Khadija LACHAL – Sans profession
- 25) Sylvie LASSERRE - Coach et consultante
- 26) Olivia LAURET - Avocat à la Cour
- 27) Murielle LEROY - Standardiste
- 28) Gérard LOPEZ - Psychiatre et chargé de cours de victimologie Panthéon Assas Paris II
- 29) Sadia HADJ ABDELKADER – Directrice de l'Association des victimes « LE CLEF »
- 30) Olimpia MANSO – Directrice du contrôle de gestion KRYSS
- 31) Daisy MERCIER - Militante
- 32) Han MIHWA – En recherche d'emploi
- 33) Malika MUNIER – Coiffeuse indépendante
- 34) Laurence RICHE – Enseignante Universitaire et Traductrice
- 35) Alexandra RICHER - Présidente de l'association « Vanille-Fraise »
- 36) Gabriella ROBINSON - En recherche d'emploi
- 37) Véronique ROUX - Conseiller Technique pour Pôle Emploi

1 sur 1

**Collectif**